

Image not found or type unknown



Visa rapprochement familial

Par **punkinette15**, le **05/11/2015 à 11:37**

Bonjour,rnrnJe voudrais savoir s'il est possible de faire un visa regroupement familial OFII, après un refus de visa adoption, après recours et tous le reste.Comme ayant obtenu en France par le TGI l'adoption simple. Car l'enfant est toujours dans son pays.rnrnMerci de vos réponse.rnrnG.